

DECRETS «PPCR » DOUCHE FROIDE POUR L'ENCADREMENT !

A force de les attendre, on n'y croyait plus...
Finalement, les « décrets PPCR » relatifs à la réforme des grilles indiciaires sont bien parus... *mais ils ont pris un sacré coup de rabot par rapport à l'accord originel et aux projets de décrets initialement présentés !*



EXIT l'indice terminal 872 / 712 pour les 3.3... !

EXIT la diminution de la durée des échelons pour les CS... !

EXIT la modification des grilles indiciaires du statut de fonction... !

EXIT la création d'un 3ème échelon fonctionnel de la grille de CS... !

L'atterrissage est donc rude, surtout après avoir largement communiqué sur l'accord et apporté de l'espoir à tous les cadres sous statut de fonction.

Sur ce dossier, nous revoilà au point zéro...

La CFE-CGC Groupe La Poste ne regrette pas pour autant d'avoir signé un accord qui améliore néanmoins les fins de grilles en créant de nouveaux indices terminaux, dont le 1015 pour les CS.

La CFE-CGC va maintenant demander à La Poste des explications sur les raisons d'un tel changement ainsi que l'ouverture de négociations sur le statut de fonction. Elle agira en parallèle auprès de la tutelle.